



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 52 - Pôle Associatif Aristide Briand - Demandes de subventions

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Pôle Associatif Aristide Briand - Demandes de subventions**E X P O S E**

Par délibération du 7 octobre 2020, la Ville a décidé de créer, dans l'ex-centre culturel Aristide Briand, un pôle destiné aux associations. En complément, le site accueillera un programme de 27 logements sociaux développé par La Nantaise d'Habitation devant faire une livraison au 1^{er} semestre 2026.

Cet investissement, de réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en cœur de ville, d'un montant global estimé à 4,6 Millions € HT permettra d'accompagner la politique municipale en faveur des associations.

Ce projet prendra en compte une dimension environnementale notamment à travers la création d'un parc paysager, îlot de fraîcheur en centre-ville, grâce à la renaturation de la cour intérieure.

Le raccordement du pôle associatif au réseau de chaleur urbain et l'attention particulière portée à la rénovation du bâtiment s'inscrit également pleinement dans la transition énergétique.

En date du 25 mai 2021, la ville a contractualisé avec le Département sur les actions définies dans le cadre de l'AMI « cœur de bourg / cœur de ville ». Pour ce projet, il a été retenu 2 thématiques :

- « Le développement de services au public : équipements, services publics » pour lequel un montant de subvention est sollicité à hauteur de 1 100 000 € ;
- le dispositif « Renaturation » pour un montant sollicité de 100 000 €.

De plus, la Région permet d'inscrire ce projet sur deux financements possibles :

- 1) dans le cadre de la revitalisation des territoires, la Région entend renforcer l'attractivité des territoires urbains par des opérations contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Ce projet est éligible à l'axe n°5 des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) où il est proposé de solliciter une aide auprès de la Région pour un montant de 500 000 €.
- 2) dans le cadre des conventions partenariales « Action Cœur de Ville », la Région finance des travaux de réhabilitation énergétique de bâtiments. Ce pôle associatif s'inscrit pleinement dans ces crédits spécifiques permettant d'accompagner ces travaux où il est proposé de solliciter une aide auprès de la Région pour un montant de 200 000 €.

Aussi, ce projet, intégrant d'importants travaux concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment et la création d'un îlot de fraîcheur en centre-ville, est éligible au Fonds Vert de l'Etat. Des aides financières seront sollicitées sur les axes suivants :

- « Axe 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics » pour un montant d'aide sollicitée de 260 000 €
- « Axe 2 : Fonds de renaturation des villes » pour un montant d'aide sollicitée de 100 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	en HT	Recettes	en HT
Création du pôle associatif dans le bâtiment de l'ex-centre Culturel Aristide Briand - Travaux	4 200 000 €	ETAT : • DSIL (accordé)..... • Fonds Vert Axe 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics..... Axe 2 : Fonds de renaturation des villes.....	1 400 000 € 260 000 € 100 000 €
Maitrise d'œuvre	375 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL • AMI Cœur de Bourg/Cœur de Ville... • Dispositif Renaturation	1 100 000 € 100 000 €
		CONSEIL REGIONAL • FEDER Axe n° 5 : l'attractivité des territoires urbains	500 000 € 200 000 €
		Autofinancement.....	915 000 €
TOTAL	4 575 000 €	TOTAL	4 575 000 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De déposer des demandes de subventions pour la réhabilitation du Pôle Aristide Briand auprès :
 - du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'AMI « Cœur de bourg – Cœur de ville » et du dispositif Renaturation,
 - de la Région Pays de la Loire, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et également dans le cadre « Action Cœur de Ville »,
 - de l'Etat dans le cadre du Fonds vert.

2) D'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents nécessaires

Préfecture de Loire-Atlantique
Application de la présente délibération.

044-214400368-20230613-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023
Publication le : 13-06-2023

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Signature]

Présidente de séance,

[Signature]
Sonia HEBERT



Le Maire,

[Signature]
Alain HUNAUULT